

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

*Opinion d'un
professeur étranger*

par

M. BICIULESCU

Depuis longtemps nous connaissons déjà la tendance d'une réforme de l'orthographe de la langue française.

Très récemment j'ai lu les observations du collègue Roger Lallemand dans *L'Éducateur* (n° 19-1967) sur les travaux d'une commission ministérielle belgo-hollandaise pour la complète phonétisation de l'orthographe, soutenue aussi par l'*Association pour une orthographe scientifique*. Mais un article paru dans le journal belge *Le Peuple* : « *L'egzanple vyin du Nor* », met en évidence le chemin étrange, inacceptable vers lequel se dirige la réforme qui falsifie totalement la forme écrite de votre langue.

Et nous, les professeurs étrangers, nous nous soulevons contre cette solution, bien que nos élèves rencontrent de grandes difficultés dans l'acquisition d'une orthographe acceptable de la langue française.

Je crois que l'orthographe phonétique de la langue roumaine en est la cause principale.

5% seulement de nos élèves, après quatre ou cinq ans d'études sérieuses, arrivent à une acquisition satisfaisante de l'orthographe française.

Les autres se maintiennent dans une confusion générale parce qu'ils ne peuvent jamais écrire un mot entendu ou dicté sans avoir fixé auparavant mentalement sa forme exacte.

La plupart des difficultés rencontrées sont en relation avec l'acquisition de l'*orthographe usuelle* dont on ne voit aucune justification judicieuse, mais seulement l'exercice de la mémoire visuelle et motrice pour fixer l'apparence spécifique de chaque mot pris séparément.

En échange, l'orthographe grammaticale qui s'appuie sur l'application

des règles, sur les rapports entre les mots, c'est-à-dire sur l'appréciation des phénomènes grammaticaux, est beaucoup plus accessible. Plus les élèves sont dans des classes supérieures, plus cette appréciation est mieux appliquée. De cette constatation j'ai tiré la conclusion que l'acquisition satisfaisante de l'orthographe française ne peut pas être imaginée sans simplification, sans la réforme de l'orthographe usuelle appliquant les principes du phonétisme de la langue sans attaquer le caractère fondamental de l'expression écrite.

Une réforme judicieuse de l'orthographe usuelle va libérer les élèves de certains commandements contribuant à l'accroissement de la concentration de l'attention sur l'orthographe grammaticale en s'appuyant sur l'élimination de certains accessoires sans changer le sens et la prononciation correcte des mots.



La réforme conçue par moi comprend les points suivants :

a) *La suppression totale de tous les accents* (accents aigus, graves, circonflexes) dans l'écriture des mots. Nous les avons considérés comme superflus depuis longtemps, inutiles non seulement pour les élèves étrangers, mais surtout pour les élèves français, qui déjà ont fixé dans la pensée la prononciation exacte des mots, avant de les écrire.

Si les accents aigus et circonflexes étaient exclus, par exemple, sur les mots : *général, élément, école, être, même, intérêt, rôle, contrôle*, etc., seraient-ils prononcés autrement? Alors quel est

le sens de leur existence en dehors de celui d'embrouiller les élèves?

Quelle est la justification des accents graves comme, par exemple, pour les mots : *dès, près, après, déjà, élève, écolière, etc.*, quand l'accent dans la langue française parlée tombe sur la dernière syllabe? Est-il encore nécessaire de le marquer par écrit?

Même les élèves étrangers s'habituent très rapidement à ce phénomène caractéristique de la langue française. L'absence de l'accent grave par conséquent ne porterait aucune atteinte à la prononciation correcte. Tous ces accents peuvent être supprimés définitivement sans aucune conséquence désagréable.

b) *La suppression d'une lettre dans le groupe des lettres doubles : cc, dd, ff, gg, ll, mm, nn, pp, rr, tt*, l'écriture de celles-ci imposant une préoccupation spécifique et une concentration de l'attention qui empêchent l'écriture correcte.

L'élimination d'une de ces lettres doubles n'entrave ni la lecture ni la prononciation exacte, en appliquant le principe de la phonétisation parce qu'en aucun cas on ne prononce les deux lettres, mais seulement une, par exemple : *accorder* (acorder), *addition* (adition), *agglomération* (aglomération), *effort* (efort), *nouvelle* (nouvele), *comme* (come), *anneau* (aneau), *appétit* (apétit), *lettre* (letre), *terre* (tere), *arranger* (aranger). Que de temps perdu pour les chercher dans le dictionnaire!

c) *L'élimination dans le corps des mots de la lettre qui ne se prononce jamais*. C'est une application parfaite du principe de la phonétisation. Pourquoi doit-on l'écrire ainsi? Par exemple : *thé* (te), *méthode* (metode), *théorie* (teorie), *rhombe* (rombe), etc.

d) le maintien de la lettre *h* au commencement des mots pour ne pas modifier la forme correcte et pour marquer le *h* aspiré. Par exemple : *homme, histoire, héros, haine, etc.*

e) le remplacement du groupe *ph* par la lettre *f* afin d'éviter la confusion et l'action de chercher dans le dictionnaire. Par exemple : *photo* (foto), *aphone* (afone), etc.

f) en ce qui concerne le remplacement du groupe *ss* par une seule lettre, on pourrait l'appliquer sans aucun inconvénient. Le cas est identique dans la langue roumaine où ce groupe n'existe pas mais l'écriture se fait correctement, dérivant des exercices du parler courant.



Nous, professeurs étrangers, qui apprécions tant la finesse, l'harmonie et l'originalité de la langue française, nous rejetons comme inopportune et impossible sa phonétisation totale. Nous sommes pour une phonétisation partielle, comme nous l'avons montré ci-dessus, sans toucher la base, le caractère spécifique de l'expression écrite, pour le bénéfice même de son étude correcte.

Personnellement je serais content et plein de reconnaissance envers tous les collègues français et belges qui voudraient me transmettre leurs opinions.

MARIN BICIULESCU
professeur
 2. str. Mendeleev
 Bucarest (Roumanie)

Correspondances internationales

Je viens de recevoir 6 demandes de Tchécoslovaquie. Il s'agit de :

1°. Une institutrice d'école primaire qui parle bien le français.

2°. Un instituteur d'école artistique désirent échanger des travaux d'enfants.

3°. Une institutrice d'école artistique qui désire échanger dessins et céramiques.

4°. Une institutrice d'école artistique qui désire échanger des peintures d'enfants.

5°. Une institutrice d'école primaire qui parle français.

6°. Un professeur de français d'un lycée de filles. Correspondance pour ses élèves (de 15 à 18 ans). Celles-ci parlent assez bien le français.

Si vous êtes intéressés par une de ces demandes, écrivez à *Daviault*, 83 - Gonfaron, qui vous transmettra les adresses.



Quelques informations

Le Petit Moulin, journal scolaire de l'école publique de Pexiora - 11, ne paraîtra plus à la rentrée, L. Talon étant nommée dans un autre département.



Recherches de Textes

Afin de constituer des S.B.T. Textes d'auteurs sur les diverses régions de France (comme *Le Pays Basque, Montagnes Pyrénées, La Corse*) envoyez à Deletang à Lamothe-Beuvron des textes littéraires se rapportant aux diverses régions géographiques françaises (voir textes Documents pour la classe n° 1.)